



**VILLE DE
SAINT-MÉDARD
EN-JALLES**

Arrêté du maire

SERVICES TECHNIQUES - N° ST26_533

**REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE
AVENUE MONTESQUIEU – SECTEUR CENTRE
03 AOÛT 2026**

Le maire de la commune de Saint-Médard-en-Jalles,

Vu le Code Général des collectivités territoriales.

Vu l'article L.2212-1 à 2213-6 du Code général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière.

Vu la délibération DG26_006 en date du 28 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à son maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122.22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Régie de l'eau Bordeaux métropole et ses mandataires, titulaires de marchés publics vont effectuer des travaux de renouvellement du réseau AEP et de gaz avec reprise des branchements avenue Montesquieu à Saint-Médard-en-Jalles, pour le compte de la maîtrise d'ouvrage Régie, à compter du 03/08/2026.

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation aux abords des travaux.

Arrête

Article 1 :

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° ST26_480.

Article 2 :

En raison des travaux de renouvellement du réseau AEP et de gaz avec reprise des branchements avenue Montesquieu entre les rues Serge Noailles et Jean-Jacques Rousseau à Saint-Médard-en-Jalles, la circulation s'effectuera de la manière suivante :

- du 03/08/2026 au 21/08/2026 : la rue sera **barrée**, sauf pour les riverains, les services publics et de secours.
- Mise en place d'une déviation avenue du Général de Gaulle, la rue Marcel Proust, route de Saint-Aubin en direction de l'avenue Montesquieu.
- Mise en place d'une interdiction de tourner à droite en sortant de la rue Antonin Larroque.

- Mise en place d'une déviation route de Saint-Aubin, la rue Marcel Proust en direction de l'avenue du Général de Gaulle.

Pendant le chantier, le trottoir sera occupé et le stationnement sera interdit au droit des travaux. Un cheminement piéton sera maintenu.

- Mise en place d'une base vie sur le trottoir rue Jean Giraudoux.

- Pendant les travaux la ligne G en direction de Issac sera déviée par les rues Jean Duperier, Victor Hugo en direction de l'avenue Anatole France.

- Le service Gestion du Trafic se chargera de la modification des feux tricolores (feu clignotant ou éteints ou déplacés ou modifier de la programmation)

Article 3 :

La vitesse sera limitée à 30 km/h aux abords des opérations.

Article 4 :

La Régie de l'eau Bordeaux métropole et ses mandataires, titulaires de marchés publics chargés des opérations, mettront en place la signalisation réglementaire afférente aux articles 2 et 3 et assurera une information préalable des riverains.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé :

de soumettre cet arrêté aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations et de le communiquer à la prochaine réunion du conseil municipal,

de faire exécuter le présent arrêté et **de l'inscrire** au registre des arrêtés,

d'en adresser ampliation à : la Régie de l'eau Bordeaux métropole, Kéolis, Info Trafic, Pompiers de Saint-Médard-en-Jalles, Service Police municipale et Gendarmerie de Saint-Médard-en-Jalles,

de faire exécuter le présent arrêté, par les personnes sus-visées, chacune en ce qui les concerne.

Article 6 :

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Bordeaux (le Tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Fait à Saint-Médard-en-Jalles, le 4 août 2026

MAIRIE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

Certifié exécutoire par le maire compte tenu :

- de l'affichage au public le
- de la publication au recueil des actes administratifs
de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles le

Martine Delarbre
Adjointe au maire

